
GUIDE DE SÉCURITÉ

MOBILITÉ INTERNATIONALE



Table des matières

Introduction p5

01 Relation entre le participant, l'ADICE et la structure d'accueil lors de la mobilité p6

- 7 Participants
- 8 L'ADICE
- 9 La structure d'accueil

02 La sécurité lors du projet p10

- 11 Informer et être informé
- 13 Analyse du risque
- 14 Comportement et relations sur place

03 La sécurité au quotidien p18

- 19 S'enregistrer auprès de l'ambassade de France dans le pays d'accueil
- 20 Les documents d'identité et les numéros utiles
- 21 Connaître les numéros d'urgence
- 24 Téléphone portable et cybersécurité
- 25 Argent, carte bancaire et les objets de valeurs
- 26 Cambriolage et les objets de valeurs
- 27 Vol à l'arrache et agression
- 28 Logement
- 29 Déplacements sur place et véhicules
- 31 Alcool et substances illégales
- 32 Rapports sexuels et avortement
- 33 Sécurité de l'information, médias sociaux
- 35 Corruption
- 35 Armes et points de contrôle
- 36 En cas de catastrophe naturelle
- 38 Situation politique et manifestations

04 **Les risques sanitaires lors de la mobilité** **p40**

- 41 Santé et hygiène
- 41 État de santé général
- 42 Repos et détente
- 42 L'eau et la nourriture
- 44 Maladies et Infections Sexuellement Transmissibles
- 44 Infections dues aux insectes et animaux
- 46 Premiers secours

05 **Santé mentale et gestion du stress** **p48**

- 49 Stress et mobilité internationale
- 50 Choc culturel et stress d'adaptation

06 **Gestion de crise et situations exceptionnelles** **p54**

- 55 Se préparer
- 56 Incidents de sécurité

- 57 Mesures en cas de dégradation sécuritaire
- 58 Évacuation
- 60 Kit de survie
- 62 Évacuation médicale

07 **Suivi au retour des participants** **p64**

- 65 Préparer son retour en France
- 65 L'entretien de bilan et capitalisation
- 67 Visite médicale post-mobilité

08 **Procédure de sécurité et de santé** **p68**

- 69 L'organigramme de l'équipe de gestion
- 70 Situation politique, économique, sociale et religieuse
- 72 Déplacements
- 74 Santé
- 76 Situation environnementale
- 79 Rapport incident sécurité



Introduction

L'ADICE utilise la méthode Compétences + pour préparer les participants à la mobilité internationale et considère leur sécurité comme primordiale.

Les questions de sécurité et de santé sont abordées dans l'ensemble des modules de l'accompagnement Compétences +. L'objectif est d'identifier les risques potentiels et de les anticiper en tenant compte des contextes locaux du projet, afin de limiter les risques liés à la sécurité quotidienne pendant la mobilité.

Avant le début de la phase de préparation, les participants s'engagent vis-à-vis de l'ADICE et de l'organisation d'accueil à respecter les consignes de sécurité qui leur sont communiquées ainsi qu'à adopter un comportement approprié tout au long du projet.

Ce guide de sécurité propose des conseils, des outils et des ressources afin d'aider les participants à faire face aux situations à risque ou de stress. Il ne couvre pas l'ensemble des situations ou éventualités possibles : le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, certains principes et précautions de base sont universels et s'appliquent aussi bien dans un contexte sécuritaire stable qu'en situation de crise.

Bien que les risques sécuritaires varient selon les pays et les régions, il demeure indispensable d'appliquer les mesures de sécurité de base, que le projet se déroule en Europe ou dans d'autres régions du monde.

Si le guide accorde une attention particulière aux situations de crise, la sécurité ne peut être abordée sans prendre en compte les mesures de protection de base, telles que les comportements à adopter, l'hygiène ainsi que la santé physique et psychologique. Le guide inclut ainsi des recommandations visant à préserver le bien-être des participants et à reconnaître les premiers signes de tension et de stress.

Enfin, un quiz sécurité et une session de formation consacrée aux questions de sécurité sont proposés à chaque participant afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des aspects liés à la sécurité avant le départ en mobilité.

01

Relation entre le participant, l'ADICE et la structure d'accueil lors de la mobilité

6

Les rôles du participant, de l'ADICE et de la structure d'accueil sont essentiels afin de garantir la sécurité de tous durant le projet de mobilité.



Participants

Chaque participant en cours de mobilité est responsable de sa propre sécurité, pendant et en dehors de ses heures de travail. Il veille également à adopter un comportement n'ayant pas de répercussions sur la sécurité de ses collègues et des populations locales.

Même si les risques ne peuvent jamais être complètement éliminés, ils peuvent être considérablement réduits lorsqu'ils sont identifiés et anticipés. Le participant est amené à développer sa capacité à évaluer les risques et peut, si nécessaire, s'appuyer sur l'expérience du tuteur pour affiner cette évaluation.

Le participant doit informer l'ADICE de manière régulière concernant les activités, les conditions de vie sur place, ainsi que la situation sécuritaire. Un mail de suivi est complété au minimum une fois par mois.

En cas d'évolution du contexte sécuritaire, la fréquence des échanges peut être augmentée immédiatement, à la demande de l'ADICE ou de la structure d'accueil.

Il est indispensable de transmettre des informations claires et précises pour permettre à l'ADICE de prendre les décisions les plus adéquates et d'apporter ainsi un soutien efficace.



L'ADICE

Le chargé de projet désigné au sein de l'ADICE assure l'encadrement du participant et un soutien à distance tout au long du projet de mobilité, dans le cadre de la convention de mobilité et du contrat tripartite.

L'ADICE prend la décision finale notamment en cas d'évolution du contexte sécuritaire, qu'il soit local ou national.

L'ADICE entretient une communication régulière avec la structure d'accueil, qui l'informe des conditions de sécurité dans le pays d'accueil.

Selon le niveau de sécurité (voir procédure de sécurité à la fin de ce guide), le chargé de projet assure un suivi à distance lorsque la situation est stable. Lorsque la situation devient instable ou tendue, il est appuyé par le coordinateur du pôle mobilité. En cas de nécessité d'évacuation, le chargé de projet en réfère à la direction de l'ADICE.

Un numéro de téléphone d'urgence est mis à disposition du participant, conformément à la convention de mobilité, afin de permettre un contact direct avec le chargé de projet en cas de besoin.

En cas de difficulté ou de dégradation de la situation locale, les échanges entre les trois parties sont renforcés, si nécessaire jusqu'à plusieurs contacts par jour, afin d'assurer la sécurité de la personne accompagnée.

POINT D'ATTENTION

- **Communiquer** le n° de téléphone portable personnel au chargé de projet de l'ADICE et au tuteur de l'organisation d'accueil ainsi qu'à l'Ambassade de France dans le pays et aux parents/proches.
- **Rester en contact** avec le chargé de projet de l'ADICE via le mail de suivi (au minimum une fois par mois).
- **Lire attentivement** la procédure de sécurité et de santé de l'ADICE avant votre départ.



La structure d'accueil

La structure d'accueil assure le suivi et l'encadrement du participant dans ses tâches quotidiennes et veille à sa sécurité tout au long de la mobilité.

Dès le début du projet, un briefing est organisé à l'arrivée afin de présenter les consignes de sécurité, les règles de sûreté ainsi que le plan de sécurité et d'évacuation.

La structure d'accueil est en contact régulier avec l'ADICE et l'informe de toute évolution de la situation sécuritaire.

Un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil et s'engage, dans le cadre du contrat tripartite, à accompagner le participant durant toute la durée de la mobilité. Cet encadrement inclut l'ensemble des questions liées à la sécurité.

Selon le niveau de sécurité, le tuteur assure un encadrement plus ou moins autonome.

En cas de dégradation de la situation, le responsable légal de la structure d'accueil peut être amené à intervenir.



POINT D'ATTENTION

● **S'assurer de recevoir un briefing** avec le tuteur lors de l'arrivée dans la structure d'accueil. Il est nécessaire de lui poser des questions sur la sécurité et prendre connaissance des documents de sécurité existants.

● **Réaliser des points de suivi** au minimum une fois par semaine avec le tuteur au sein de la structure d'accueil.

02 La sécurité lors du projet

Le présent chapitre vise à présenter les différents risques susceptibles de survenir durant un projet de mobilité ainsi que les précautions permettant de les limiter. Il fournit des repères pratiques en matière d'information, de comportements et de déplacements afin de contribuer à la sécurité au quotidien.



Informé et être informé

Durant un projet de mobilité, le participant évolue dans un environnement nouveau nécessitant une adaptation progressive. Il est essentiel que les personnes en mobilité, l'ADICE et la structure d'accueil disposent d'informations actualisées sur le contexte local et national. Cette circulation de l'information contribue directement à la sécurité sur place.

L'ADICE et la structure d'accueil collectent et transmettent de manière régulière les informations nécessaires au bon déroulement du projet dans des conditions de sécurité adaptées. Sur place, en complément des échanges réguliers avec la structure d'accueil (tuteur, personnel) et avec l'ADICE, il est recommandé de consulter la presse locale et nationale.

Les informations issues des réseaux sociaux et des messageries locales doivent être recoupées, en particulier en période d'instabilité, en raison de la circulation fréquente de rumeurs ou de fausses alertes. Les sources officielles (Ambassade, institutions internationales, structure d'accueil) constituent les références prioritaires.

L'écoute de la radio et le suivi des médias locaux permettent également de mieux appréhender le contexte économique, politique, géopolitique et historique du pays.

Des échanges avec les organisations présentes sur place, d'autres personnes en mobilité et la population locale peuvent apporter des informations utiles, dans une approche respectueuse et non intrusive.

Il est enfin indispensable qu'un plan de sécurité soit défini avec la structure d'accueil et que le niveau de sécurité soit évalué de manière régulière tout au long de la mobilité.

S'INFORMER SUR LE PAYS

Le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (rubrique « Conseils aux voyageurs »)

› diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

Les éléments suivants doivent notamment être pris en compte :

- la géographie de la région ;
- la complexité du contexte politique local et national ;
- le climat et les potentielles catastrophes naturelles ;
- les événements locaux ;
- la disponibilité, la localisation, les contacts d'interlocuteurs et de référents médicaux et de sécurité ;
- la disponibilité et la fiabilité des transports.

Les questions à considérer portent notamment sur :

La situation générale du pays

Situation politique, économique, relations entre communautés, place des femmes, faits historiques récents, corruption éventuelle.

Le contexte local

Modalités d'intégration, perception des étrangers, relations avec les autorités locales, pratiques culturelles à prendre en compte.

Les menaces potentielles

Criminalité, incidents récents, risques terroristes, risques environnementaux.

Les autorités locales et personnes d'influences

Relations avec la structure d'accueil, démarches administratives nécessaires, autorisations requises, fonctionnement des forces de l'ordre.

Géographie, déplacements et accès

Sécurité des routes, transports disponibles, couvre-feu éventuel, points de contrôle, documents requis.

Santé

Risques sanitaires, localisation des structures médicales, contacts d'urgence.

POINT D'ATTENTION

Il est indispensable de **croiser les sources d'informations** pour avoir une idée claire de la situation.

Analyse du risque

La mobilité internationale expose le participant à un environnement partiellement imprévisible. Les risques ne peuvent être supprimés, mais ils peuvent être réduits par une analyse régulière et structurée avant, pendant et après les actions menées.

1. Identifier le danger





Le danger correspond à tout élément, situation ou contexte susceptible de provoquer un dommage physique, psychologique ou matériel. Cette identification doit être systématique et continue. Elle concerne les risques sanitaires, criminels, politiques, environnementaux, logistiques et sociaux.

Exemple : eau non potable, routes dangereuses, tensions politiques,

2. Déterminer le niveau de risque

Le niveau de risque résulte de la combinaison entre la gravité potentielle du danger et la probabilité de sa survenue.

L'évaluation doit être simple et lisible. Les niveaux sont généralement représentés par quatre couleurs, équivalentes à un système de signalisation, permettant de prioriser les situations.

-  – faible : risque limité ou peu probable
-  – modéré : risque présent mais maîtrisable
-  – élevé : risque probable ou impact sérieux
-  – critique : risque très probable ou impact grave

Exemple : un accident de la route est un danger grave. Dans une région où les routes sont dégradées et la conduite peu réglementée, il s'agit d'un risque élevé ou critique.

3. Identifier les causes

Comprendre pourquoi un risque existe permet d'agir efficacement. Les causes peuvent être structurales (infrastructures insuffisantes), contextuelles (conflits locaux, pratiques culturelles), environnementales (climat, maladies) ou comportementales (imprudence, mauvaise préparation).

Analyser les causes permet d'anticiper et de corriger les facteurs aggravants.

4. Prendre des précautions

Une fois le risque analysé, des mesures doivent être mises en place pour en réduire l'impact ou la probabilité. Ces mesures peuvent être préventives (habitudes, équipements, comportements) ou réactives (plans d'urgence, contacts, protocoles).

Exemple : face au risque d'eau impropre, les précautions incluent l'usage exclusif d'eau embouteillée, la stérilisation, les filtres ou les pastilles de purification.

L'objectif n'est pas de supprimer le risque, mais de rendre sa survenue moins probable et ses conséquences moins graves.

Comportement et relations sur place

Durant toute la durée du projet de mobilité, le participant représente son pays d'origine, son organisation d'accueil et l'ADICE. Il est donc indispensable que ce dernier ait un comportement irréprochable afin de ne pas ternir son image, celle de son pays, de la structure d'accueil et de l'ADICE !

Comportement du participant

Un comportement adapté contribue directement à la sécurité individuelle et collective.

La majorité des incidents de sécurité résulte de comportements inappropriés pouvant exposer la personne concernée et son entourage.

Un comportement approprié repose sur le respect des règles, des pratiques locales et des cadres professionnels, y compris en dehors des temps d'activité.

En cas de tension ou de conflit, il est essentiel de conserver son calme, d'éviter toute réaction isolée et de s'appuyer sur le tuteur et le chargé de projet de l'ADICE.



QUELQUES RECOMMANDATIONS DE BASE

- Se montrer respectueux et courtois dans les interactions locales.
- Manifester une ouverture à la culture locale.
- Adopter une tenue vestimentaire appropriée.
- Respecter strictement les procédures de sécurité.
- Utiliser l'équipement de sécurité recommandé.
- Se tenir informé du contexte sécuritaire.
- Respecter la législation locale.
- Éviter les comportements sexuels inappropriés.
- Ne pas consommer de substances illégales et limiter la consommation d'alcool.
- Utiliser les ressources des structures de manière appropriée.
- Prendre les précautions nécessaires en matière de santé.
- Demander une autorisation avant toute prise de photographies.

Les femmes peuvent être exposées à des risques spécifiques selon les contextes locaux. Une vigilance renforcée est nécessaire, les normes sociales et les droits pouvant différer de ceux en vigueur en France ou en Europe.

Le non-respect des règles ou un comportement inapproprié peut entraîner l'interruption immédiate de la mobilité par l'ADICE, en lien avec la structure d'accueil.

Avec la population locale

Il est très important de bien connaître et nouer de bonnes relations avec la population (voisins, leaders et personnages influents de son quartier...) et d'échanger de manière régulière (sur ses activités, son rôle...) afin de se faire connaître et en apprendre davantage sur le contexte local sans être intrusif.

Sous réserve d'autorisation ou d'invitation, il peut être intéressant d'assister aux événements de la vie locale afin de permettre une meilleure intégration.

Il est également important de demander conseil en amont au personnel local de la structure d'accueil sur la façon de communiquer, les traditions locales, etc.

Avec les autorités locales (préfecture, police, représentant de village...)

Il est important de prendre contact dès le début de la mobilité (de préférence avant même l'arrivée des participants) avec les autorités (gouvernement, autorités de la région : préfecture, mairie...) afin d'expliquer le rôle du participant (tâches, durée de la mobilité, lieux d'intervention...).





Cela peut également permettre d'obtenir des conseils et informations quant aux risques sécuritaires dans le lieu d'intervention.

La présence d'un personnel de la structure d'accueil lors de la rencontre avec les autorités locales est fortement recommandée.

Avec les partenaires locaux

La structure d'accueil travaille généralement avec différents partenaires locaux sur le terrain. Dans certaines zones isolées, la structure d'accueil fait le lien entre le participant et ses partenaires. Elle les informe des raisons de sa venue, des activités qu'il va mener et de la durée de la mobilité.

Ces partenaires locaux peuvent d'ailleurs également être utiles pour assurer la sécurité du participant (connaissance de la situation...).

À NOTER

Des **autorisations** sont **parfois nécessaires** pour intervenir dans certains lieux, ces visites auprès des autorités locales peuvent donc être indispensables avant ou au tout début de la mobilité.

03 La sécurité au quotidien

Chacun est responsable de sa propre sécurité au quotidien ! Bien se préparer et être discipliné est le meilleur moyen de prévenir les situations de danger.



S'enregistrer auprès de l'ambassade de France dans le pays d'accueil

Dès l'arrivée dans le pays d'accueil, chaque participant est tenu de s'enregistrer auprès de la représentation diplomatique ou consulaire compétente en fonction de sa nationalité (ambassade ou consulat du pays dont il est ressortissant).

Les coordonnées personnelles (adresse locale, numéro de téléphone, email) doivent être communiquées afin de permettre une prise de contact rapide en cas de besoin. Pour les participants de nationalité française, cette démarche implique une inscription au registre des Français établis hors de France auprès de l'ambassade ou du consulat de France.

Pour les participants non français, l'inscription doit être effectuée auprès de l'ambassade ou du consulat de leur pays d'origine. Lorsque cela est pertinent, la structure d'accueil et l'ADICE peuvent également recommander de maintenir un contact informatif avec l'ambassade de France, notamment lorsque celle-ci joue un rôle central dans la coordination sécuritaire locale.

Les représentations diplomatiques assurent une protection consulaire à plusieurs niveaux : diffusion d'avis de sécurité, relais d'informations officielles, possibilité de servir de point de rassemblement en cas de dégradation du contexte sécuritaire et, dans les situations les plus graves, participation à l'organisation d'opérations d'évacuation de ressortissants.

Les consignes émises par les autorités diplomatiques de référence doivent être strictement respectées. Le personnel de la structure d'accueil accompagne le participant dans l'identification de l'ambassade ou du consulat compétent et dans les démarches d'enregistrement dès les premiers jours de la mobilité.

Avant le départ, lorsque des dispositifs équivalents existent (par exemple Ariane pour les ressortissants français ou des systèmes similaires pour d'autres nationalités), il est fortement recommandé de s'y inscrire afin de recevoir des alertes de sécurité et de faciliter la communication avec les autorités en cas de crise.

Ces dispositifs ne se substituent pas à l'enregistrement auprès de la représentation diplomatique sur place.

NE PAS OUBLIER

› fildariane.diplomatie.gouv.fr

Les documents d'identité et les numéros utiles

Le départ en mobilité internationale hors espace Schengen exige la détention d'un passeport dont la durée de validité s'étend au minimum à six mois après la date de retour dans le pays d'origine.

Pour les mobilités au sein de l'espace Schengen, une carte d'identité et/ou un passeport en cours de validité est requis.

Une fois sur place, il est recommandé de se déplacer avec des photocopies des documents d'identité et d'assurance et de conserver les originaux en lieu sûr et fermé. Il est également conseillé de numériser l'ensemble des documents importants avant le départ et de les conserver dans un espace accessible (messagerie électronique ou stockage sécurisé).

À l'arrivée, le numéro de téléphone portable et l'adresse de courrier électronique sont transmis au tuteur de l'ADICE via la plateforme YES, au tuteur de la structure d'accueil, à l'ambassade dans le pays d'accueil ainsi qu'aux parents ou proches désignés.

Il est indispensable de conserver en permanence, sur téléphone et en version papier, la liste des contacts utiles dans le cadre du projet de mobilité : chargé de projet de l'ADICE, tuteur ou référent sécurité de la structure d'accueil, ambassade, numéros d'urgence (police, pompiers, hôpitaux, assurance).



Connaître les numéros d'urgence

Le participant doit connaître les numéros d'urgence du pays d'accueil dès son arrivée et les conserver à la fois dans son téléphone et sur un support papier. Ces numéros doivent être vérifiés avec le tuteur local, car ils varient fortement selon les régions.

Le 112 dans l'Union européenne

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence unique et gratuit dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein. Il permet d'être mis en relation avec les services de police, de secours ou d'aide médicale.

Même si le participant ne connaît pas la langue du pays, les centres 112 disposent souvent d'opérateurs capables de communiquer en anglais ou en français.

Utilisation des numéros d'urgence hors de l'Union européenne

Hors de l'Union européenne, les numéros d'urgence varient d'un pays à l'autre. Certains pays utilisent un numéro unique, tandis que d'autres disposent de numéros distincts pour la police, les secours médicaux ou les pompiers. Les numéros en vigueur sont vérifiés dès l'arrivée dans le pays d'accueil.

Dans certains pays, un appel au 112 peut être redirigé vers les services d'urgence locaux lorsqu'il est effectué depuis un téléphone mobile. Ce fonctionnement n'est toutefois ni universel ni garanti ; le 112 ne doit pas être considéré comme un numéro d'urgence international.



Fonction d'appel d'urgence du téléphone

La plupart des téléphones modernes disposent d'une fonction d'appel d'urgence accessible même lorsque l'écran est verrouillé.

Ces fonctions permettent notamment :

- d'appeler les services de secours sans composer de numéro ;
- d'envoyer une alerte à des contacts prédéfinis avec la position GPS ;
- d'activer un signal sonore ou une alarme ;
- d'établir une connexion prioritaire vers les réseaux disponibles.

Le participant doit configurer cette fonction avant son départ ou immédiatement à son arrivée :

- contacts d'urgence ;
- informations médicales essentielles (groupe sanguin, allergies, traitements) ;
- permission d'accès rapide à l'appel d'urgence depuis l'écran verrouillé.

Fonctionnement des appels d'urgence sans réseau mobile

Les appels d'urgence ne nécessitent pas d'abonnement actif, de carte SIM fonctionnelle ni de crédit. En revanche, la présence d'au moins un réseau mobile disponible dans la zone est nécessaire, même s'il ne s'agit pas de celui de l'opérateur habituel.

Cela signifie notamment qu'un appel d'urgence peut transiter par n'importe quel réseau disponible, qu'il peut échouer en zone totalement dépourvue de couverture, et qu'un téléphone sans carte SIM peut néanmoins appeler un numéro d'urgence.



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Vérifier les numéros d'urgence locaux dès l'arrivée.
- Tester la fonction "appels d'urgence" du téléphone.
- Maintenir le téléphone chargé en permanence.
- Prévoir une batterie externe ou un téléphone secondaire dans les zones à risque.
- Signaler immédiatement à l'ADICE toute coupure inhabituelle de réseau.

À l'arrivée, il convient notamment de vérifier :

- le numéro d'urgence principal du pays ;
- l'existence éventuelle de numéros distincts (police, pompiers, ambulance) ;
- le fonctionnement du 112 depuis un téléphone mobile.

À l'arrivée, le participant établit une liste des numéros de téléphone et des adresses électroniques des personnes à contacter en cas d'urgence, au sein de la structure d'accueil et de l'ADICE, est établie et conservée en permanence sur soi, sur support papier et sur téléphone.

Téléphone portable et cybersécurité

Le matériel de communication (téléphone portable, ordinateur) est indispensable pour assurer un minimum de sécurité au participant.

Il doit rester fonctionnel, chargé et accessible en permanence, notamment lors des déplacements.

Il est important de maintenir les logiciels à jour, d'éviter les téléchargements locaux non vérifiés et utiliser, lorsque le contexte l'exige, des applications de communication chiffrée conformément aux consignes du tuteur ou de l'ADICE.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Utiliser le téléphone portable avec discrétion.
- Éviter de téléphoner en marchant afin de conserver une vigilance suffisante.
- Veiller à ce que le téléphone soit toujours chargé et disposer d'une batterie externe si nécessaire.
- Faire preuve de prudence sur les réseaux Wi-Fi publics et éviter les connexions non sécurisées.
- Éviter toute transaction bancaire sur un réseau Wi-Fi public et privilégier les sites et applications sécurisés (https) et reconnus par les établissements bancaires.

> Argent, carte bancaire et les objets de valeurs

Il est recommandé de disposer d'une petite somme d'argent en liquide (20 à 30 € maximum), utile en cas d'imprévu.

Il est également important d'identifier les lieux permettant d'effectuer des retraits d'argent en toute sécurité et d'éviter les habitudes de retrait à des jours, heures ou lieux fixes. Si nécessaire, l'accompagnement d'un membre de confiance de la structure d'accueil peut être sollicité.

L'utilisation de la carte bancaire peut être pratique, notamment pour les paiements en ligne.

Une vigilance particulière est toutefois requise face aux fausses informations circulant sur internet et aux messages signalant un prétendu blocage ou problème lié à la carte bancaire.

> PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Ne pas transporter de sommes importantes en liquide et éviter de porter des bijoux ou objets de valeur de manière ostentatoire.
- Privilégier les distributeurs situés dans des banques, centres commerciaux ou zones surveillées et en intérieur, et éviter les distributeurs isolés ou mal éclairés.
- Se renseigner sur le taux de change moyen et privilégier le change auprès de structures officielles ou recommandées.
- Ne jamais communiquer d'informations bancaires par téléphone.
- Contrôler et vérifier régulièrement l'argent et les moyens de paiement.

Cambriolage et les objets de valeurs

Les cambriolages sont fréquents dans certains pays. Quelques minutes suffisent pour qu'un logement soit fouillé et que des objets de valeur soient dérobés (argent, bijoux, clés, matériel électronique).

Il est donc essentiel de veiller à fermer systématiquement les portes et fenêtres à clé lors de toute absence, y compris de courte durée.

Dans de nombreux contextes, les vols à l'arraché et les pickpockets sont également répandus, en particulier dans les transports, les marchés, les gares et les zones touristiques. Ces vols sont souvent rapides, organisés et ciblent les téléphones visibles, les sacs portés sur l'épaule, les portefeuilles ou

les objets tenus à la main. Une vigilance constante est nécessaire afin de limiter les risques. Il est recommandé de ne jamais indiquer le nom et l'adresse du domicile sur un trousseau de clés.

En cas de cambriolage, même lorsque le préjudice semble limité, un dépôt de plainte auprès de la police locale est indispensable.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Vérifier la solidité et le bon fonctionnement des verrous des portes et fenêtres du logement.
- Conserver les biens précieux (ordinateur portable, bijoux, argent) dans un espace fermé à clé ou, lorsque cela est possible, dans un coffre.
- Éviter de dissimuler les objets de valeur dans des lieux facilement repérables (armoires, piles de linge, dessous de matelas).
- Ranger les petits objets de valeur et le matériel électronique hors de vue.
- Ne pas conserver de sommes importantes d'argent liquide au domicile.

Vol à l'arraché et agression

Dans de nombreux pays, les vols à l'arraché et les pickpockets sont fréquents, en particulier dans les transports, les marchés, les gares et les zones touristiques.

Ces actes sont souvent rapides, organisés et ciblent les téléphones visibles, les sacs portés sur l'épaule, les portefeuilles ou les objets tenus à la main. Une vigilance constante est nécessaire afin de limiter l'exposition à ces risques.

En cas d'agression physique ou de provocation verbale, la priorité reste la protection de l'intégrité physique. Il est essentiel d'éviter toute confrontation, de ne pas répondre aux provocations et de chercher à s'éloigner rapidement de la situation. Les effets matériels ne doivent jamais être privilégiés au détriment de la sécurité personnelle.

À la suite d'une agression ou d'un vol, un dépôt de plainte auprès de la police locale est fortement recommandé afin de permettre l'ouverture d'une enquête.

Le tuteur et l'ADICE sont informés dans les plus brefs délais, avec le maximum d'éléments disponibles, afin de mettre en place les démarches nécessaires (assistance médicale, soutien, procédures administratives ou sécuritaires).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Porter le sac en bandoulière, fermeture contre soi, plutôt que sur l'épaule.
- Éviter les déplacements nocturnes isolés.
- Ne pas s'isoler et privilégier les lieux fréquentés, tout en restant vigilant dans les zones de forte affluence.
- Limiter l'utilisation du téléphone dans la rue, en particulier lors des déplacements à pied ou en transport.
- Rester attentif aux contacts physiques lors des mouvements de foule.
- Faire preuve de vigilance face aux personnes inconnues qui abordent de manière insistante.
- Éviter de marcher avec des écouteurs afin de conserver une vigilance auditive.

Logement

Le logement constitue le lieu de vie pendant la mobilité. Il est essentiel qu'il présente des conditions compatibles avec la sécurité, la santé et le bien-être, en tenant compte des normes et usages du pays d'accueil.

Dès l'arrivée, un état des lieux du logement est réalisé afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements ou situations à risque : absence ou défaillance des équipements de sécurité, installations électriques visibles ou dégradées, proximité dangereuse entre eau et électricité, accès limité à l'eau, problèmes de salubrité (moisissures, mauvaise ventilation, isolation insuffisante, etc.).

Tout élément susceptible de représenter un danger pour l'intégrité physique ou la santé est signalé à la structure d'accueil et à l'ADICE.

En fonction de la situation, l'ADICE se réserve le droit de prendre toute mesure jugée nécessaire afin de garantir la sécurité et le bien-être dans le cadre du projet de mobilité.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Vérifier que les conditions du logement correspondent aux éléments définis avant le départ avec la structure d'envoi et la structure d'accueil.
- S'assurer que les installations essentielles (électricité, eau, fermetures, ventilation) présentent un niveau de sécurité acceptable au regard du contexte local.
- Signaler sans délai à la structure d'accueil et à l'ADICE tout dysfonctionnement, problème de salubrité ou situation présentant un risque.

Déplacements sur place et véhicules

En règle générale, l'arrivée dans le pays d'accueil est organisée par la structure d'accueil, qui assure l'accueil à l'aéroport ou à la gare.

Lorsque le déplacement vers le lieu d'hébergement ou le siège de la structure d'accueil doit être effectué de manière autonome (véhicule personnel, taxi, transports en commun), il est indispensable de disposer au préalable de l'ensemble des informations logistiques nécessaires : adresse complète, coordonnées GPS, numéro de téléphone, code d'accès et itinéraire recommandé.

Les pratiques de déplacement pouvant varier selon les pays et les contextes locaux, les modes de transport autorisés, les itinéraires conseillés et les zones à éviter sont clarifiés avec le tuteur dans les premiers jours de la mobilité.

Les piétons sont particulièrement exposés dans de nombreux pays en raison du faible respect des règles de circulation. Une vigilance accrue est nécessaire, y compris aux passages piétons et lorsque la signalisation est favorable.

Les deux-roues, notamment les moto-taxis, sont courants dans certains pays mais présentent des risques élevés. Le port du casque est indispensable. Tout déplacement sur un deux-roues sans casque ou en surcharge est à éviter.

Le port de la ceinture de sécurité est indispensable dans tous les véhicules, y compris les taxis, véhicules personnels et transports collectifs, même lorsque cette pratique n'est pas généralisée localement.

La conduite d'un véhicule pendant la mobilité est fortement déconseillée.

Les risques liés à la méconnaissance du code de la route local, à l'état des infrastructures et aux comportements dangereux sont élevés. La conduite d'un véhicule appartenant à la structure d'accueil n'est autorisée qu'après accord formel.

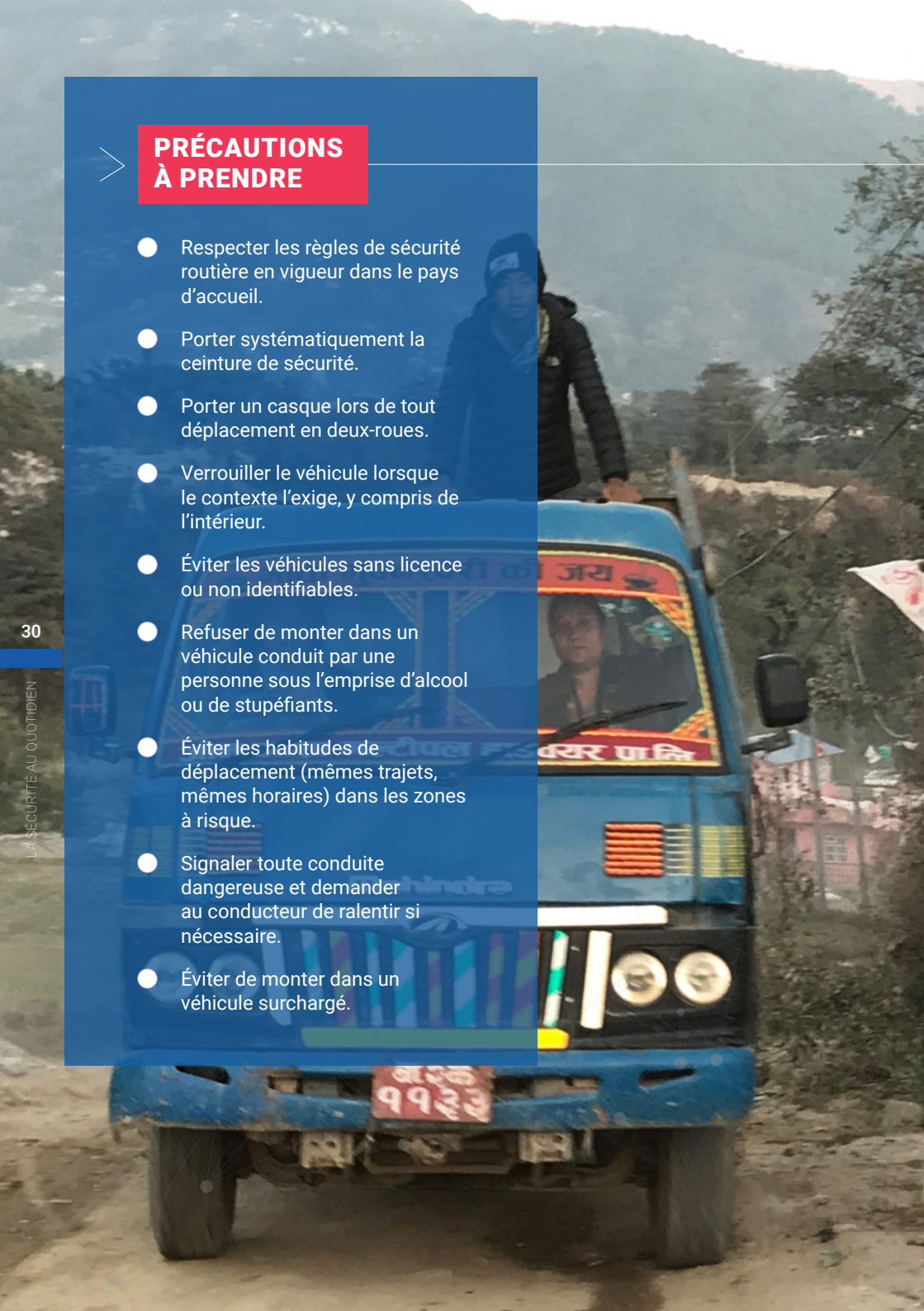
Avant tout déplacement, il convient de se renseigner sur l'état des routes, en particulier dans les zones rurales ou isolées, et d'adapter les itinéraires et la vitesse en conséquence.

NE PAS OUBLIER

Les accidents de la route figurent parmi les principales causes de mortalité dans le cadre des projets de mobilité. Une vigilance constante est indispensable

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Respecter les règles de sécurité routière en vigueur dans le pays d'accueil.
- Porter systématiquement la ceinture de sécurité.
- Porter un casque lors de tout déplacement en deux-roues.
- Verrouiller le véhicule lorsque le contexte l'exige, y compris de l'intérieur.
- Éviter les véhicules sans licence ou non identifiables.
- Refuser de monter dans un véhicule conduit par une personne sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants.
- Éviter les habitudes de déplacement (mêmes trajets, mêmes horaires) dans les zones à risque.
- Signaler toute conduite dangereuse et demander au conducteur de ralentir si nécessaire.
- Éviter de monter dans un véhicule surchargé.



Alcool et substances illégales

Chaque pays dispose d'une législation spécifique encadrant la production, la vente et la consommation d'alcool.

Dans certains contextes, la possession, le commerce ou la consommation de boissons alcoolisées peuvent être strictement interdits.

Dans d'autres, la consommation est soumise à des restrictions liées à l'âge, aux lieux ou aux circonstances. Les sanctions prévues peuvent aller de l'amende à la peine de prison.

Lorsque la consommation d'alcool est autorisée, elle doit rester modérée et responsable.

L'état d'ébriété augmente significativement la vulnérabilité et les risques associés, notamment en matière d'agression, de vol ou de conflit.

Dans tous les cas, la législation en vigueur dans le pays d'accueil s'applique.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Ne pas consommer de substances illégales, y compris l'alcool dans les pays où sa consommation est interdite.
- Connaître et respecter la législation locale relative à l'alcool et aux substances réglementées.
- En cas d'achat d'alcool, privilégier des lieux identifiés et fiables et rester vigilant face aux produits frelatés.

Rapports sexuels et avortement

Un comportement sexuel responsable constitue la mesure de prévention la plus efficace. Les relations sexuelles doivent être protégées et fondées sur un consentement clair et explicite.

Les situations ambiguës, les contextes liés à une consommation excessive d'alcool et les environnements susceptibles de compromettre l'intégrité physique doivent être évités. Le préservatif demeure le seul moyen de protection efficace contre les infections sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. Dans certains pays, l'accès à la contraception peut être limité ou la qualité des produits variable ; il est donc recommandé de prévoir une quantité suffisante avant le départ.

La législation relative à l'interruption volontaire de grossesse varie fortement selon les pays.

Dans certains contextes, elle est autorisée sous conditions, tandis que dans d'autres elle est strictement limitée ou interdite, sauf exceptions spécifiques. En Europe, l'avortement est généralement légal, bien que certaines restrictions subsistent dans certains États.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Utiliser un préservatif lors de tout rapport sexuel.
- Se renseigner sur la disponibilité, la qualité et le coût des moyens de contraception sur place.
- Connaître la législation locale en matière de sexualité, de contraception et d'avortement.

NE PAS OUBLIER

L'interruption volontaire de grossesse peut être interdite par la loi dans certains pays et n'est, dans tous les cas, pas prise en charge par l'assurance.

Tout abus, y compris sexuel, envers des enfants ou des adultes vulnérables est strictement interdit.

L'ADICE applique une politique de tolérance zéro à ce sujet ; tout manquement entraînera l'arrêt immédiat du projet de mobilité.

Sécurité de l'information, médias sociaux

Certaines informations et ressources liées à l'ADICE et à la structure d'accueil présentent un caractère confidentiel. Elles ne doivent pas être diffusées sans nécessité et sans accord préalable du tuteur ou de la personne responsable au sein de la structure d'accueil.

Toute communication réalisée durant la mobilité, qu'elle soit liée aux activités du projet ou à la sphère personnelle, doit être effectuée avec prudence. Les médias (radio, télévision), internet et les réseaux sociaux peuvent avoir des répercussions directes sur la sécurité, tant individuelle que collective.

Il est important de garder à l'esprit que les contenus publiés en ligne ne sont pas confidentiels. Les informations diffusées sur les blogs, réseaux sociaux ou plateformes numériques sont publiques, peuvent être conservées durablement et avoir des conséquences à long terme, notamment sur l'identité numérique.

Le respect de l'image de la structure d'accueil, de l'ADICE et du pays

d'accueil s'impose dans toute communication publique, y compris sur les réseaux sociaux.

Une vigilance particulière est requise concernant les informations diffusées en temps réel. La publication de contenus permettant d'identifier des lieux, des déplacements, des horaires ou des personnes peut exposer à des risques supplémentaires, notamment dans des contextes sensibles.

La distinction entre communication personnelle et communication liée au projet doit être clairement maintenue



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Vérifier que les publications, photographies ou vidéos diffusées en ligne ou dans les médias sont compatibles avec les valeurs du projet, de la structure d'accueil et de l'ADICE.
- Ne pas publier d'informations sensibles concernant les lieux de travail, les partenaires, les activités ou les déplacements.
- Respecter les obligations liées à la protection des données personnelles, notamment celles relevant du RGPD, lors de la collecte, du stockage ou du partage d'informations.
- Éviter la diffusion en temps réel d'informations liées aux déplacements, lieux fréquentés ou activités.
- Désactiver la géolocalisation automatique des publications lorsque le contexte l'exige.
- Obtenir l'accord préalable des personnes concernées avant toute diffusion d'images ou d'informations les concernant.



Corruption

La corruption peut être courante dans certains pays, à des niveaux locaux, nationaux ou internationaux.

Il est indispensable que toute personne impliquée dans le projet de mobilité, y compris les participants, se tienne à l'écart de toute pratique relevant de la corruption.

En cas de sollicitation inappropriée (service contre argent, faveur ou avantage), la situation doit être signalée sans délai au tuteur au sein de la structure d'accueil ou à l'ADICE afin de déterminer le comportement à adopter.

Armes et points de contrôle

Dans le cadre d'un projet de mobilité, le participant peut être confronté à des points de contrôle (barrages routiers, contrôles d'accès à certains lieux), fréquents dans de nombreux pays. Certains sont officiels et légitimes, d'autres peuvent ne pas l'être.

Il est essentiel de ne pas chercher à se soustraire à un contrôle, afin d'éviter toute situation susceptible d'attirer l'attention. En toutes circonstances, il convient de rester calme, poli et coopératif, sans confrontation. L'intégrité physique prime sur les biens matériels.

Le port d'arme est strictement interdit. Tout manquement à cette interdiction entraîne l'arrêt immédiat du projet de mobilité.

En cas de catastrophe naturelle

Dans certaines régions, les risques de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, tsunamis, cyclones, éruptions volcaniques, incendies de forêt) sont élevés. Il est indispensable de se renseigner avant et pendant la mobilité sur les risques spécifiques du pays d'accueil, les comportements à adopter variant selon la nature de l'événement.

Les avis de sécurité émis par l'ambassade doivent être consultés régulièrement et les consignes de la structure d'accueil suivies avec rigueur. Les points de rassemblement, voies d'évacuation et lieux sûrs identifiés en cas de catastrophe naturelle doivent être connus.

En zone cyclonique, la solidité des infrastructures du lieu d'hébergement et du lieu de travail doit être vérifiée.

En zone inondable, le logement doit être situé en hauteur et à distance des cours d'eau.

En zone volcanique ou sismique, les comportements à adopter en cas de secousse, de chute d'objets ou d'émission de cendres doivent être connus.

Lorsque le projet se déroule dans une zone à haut risque, il est nécessaire de disposer de réserves de médicaments, d'eau et de nourriture pour plusieurs jours, au domicile et sur le lieu de travail.

Tremblements de terre

Déplacements soudains des plaques tectoniques pouvant provoquer effondrements, glissements de terrain ou tsunamis.

La conduite à tenir consiste à se protéger des chutes d'objets et à s'éloigner des fenêtres pendant la secousse. Une fois celle-ci terminée, il convient de quitter les bâtiments avec prudence et de s'éloigner des structures susceptibles de s'effondrer.

Éruptions volcaniques

Coulées de lave, projections de cendres, gaz toxiques, séismes volcaniques.

Il convient de se tenir à distance des zones interdites et de suivre strictement les niveaux d'alerte locaux.

Tsunamis et inondations

Vagues provoquées par des séismes sous-marins ou débordements liés à des pluies intenses.

Il est impératif de s'éloigner immédiatement des côtes en cas d'alerte et de ne jamais traverser une zone inondée.

Incendies de forêt

Feux rapides pouvant produire fumées toxiques et coupures de route.

Le participant doit connaître les issues d'évacuation et éviter les

zones boisées en période de sécheresse.

Cyclones, ouragans, typhons

Vents violents, fortes pluies, glissements de terrain.

Le logement doit être sécurisé, les ouvertures évitées et les plans d'évacuation suivis.

Tornades

Tourbillons de vent localisés causant destructions rapides.

En cas d'alerte, il est recommandé de se réfugier dans une pièce sans fenêtre, idéalement au rez-de-chaussée.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Identifier avant le départ les risques naturels spécifiques au pays d'accueil.
- Connaître les consignes locales de sécurité, les signaux d'alerte et les numéros d'urgence.
- Repérer les points de rassemblement, lieux sûrs et voies d'évacuation à proximité du logement et du lieu de travail.
- Suivre en priorité les consignes des autorités locales, de la structure d'accueil et de l'Ambassade.
- Préparer un kit d'urgence comprenant au minimum : eau potable, nourriture non périssable, médicaments essentiels, lampe torche, batterie externe et documents importants.
- Maintenir le téléphone chargé et limiter son usage aux communications essentielles.
- Éviter tout déplacement non indispensable pendant et après une catastrophe naturelle.
- Ne jamais traverser une zone inondée, à pied ou en véhicule.
- En cas de séisme, se protéger des chutes d'objets, s'éloigner des fenêtres et sortir prudemment après la secousse.
- En cas de cyclone, ouragan ou tempête, rester à l'intérieur, s'éloigner des ouvertures et sécuriser les objets mobiles.

Situation politique et manifestations

Des tensions politiques peuvent donner lieu à des manifestations ou des mouvements de protestation, parfois violents.

Il est crucial d'éviter les zones où se déroulent des manifestations, car elles peuvent dégénérer rapidement et devenir dangereuses, surtout dans des contextes de répression.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Éviter systématiquement les zones de manifestations, même si elles semblent calmes.
- Ne pas filmer, photographier ou commenter les manifestations.
- Se tenir informé des fermetures de routes, couvre-feux ou restrictions temporaires.
- En cas de mouvement soudain de foule, s'éloigner latéralement et ne jamais rester dans l'axe du rassemblement.



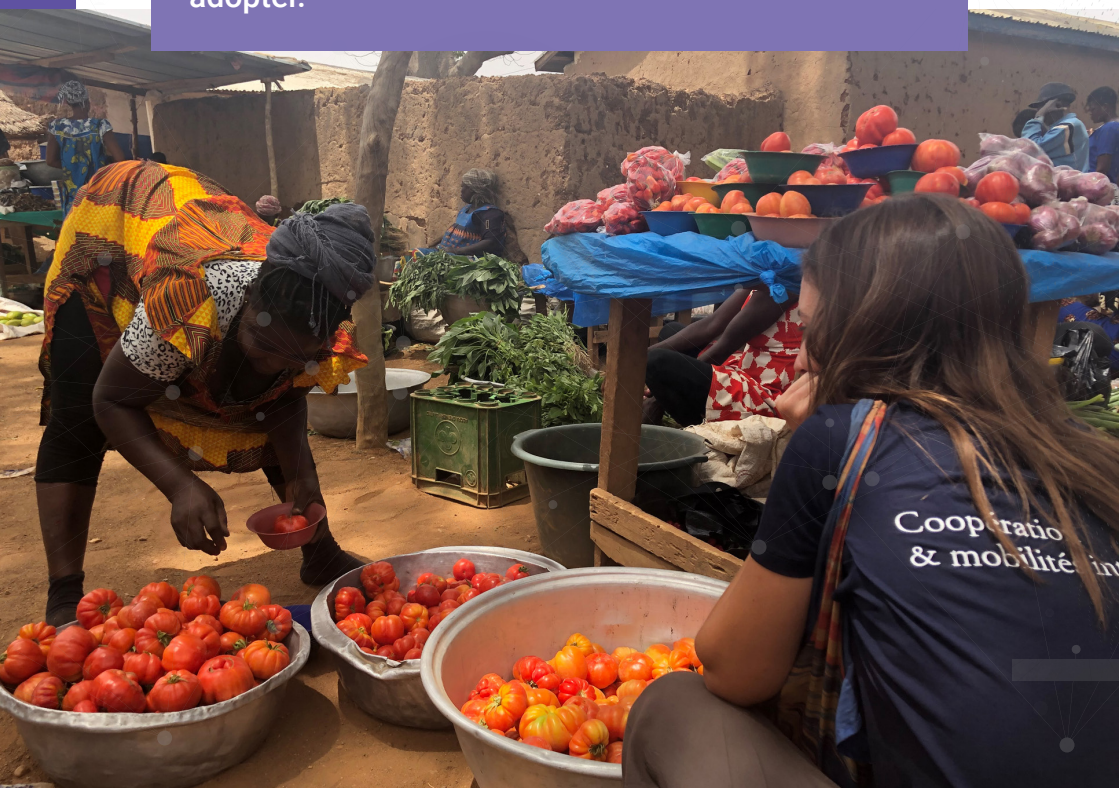
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ
ՊՈԼԻՍԻԱ
4
ՄԱՐՏԻ 30

LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

04 Les risques sanitaires lors de la mobilité

Le présent chapitre vise à informer sur les mesures de prévention permettant de limiter les risques sanitaires durant la mobilité. Il aborde les maladies les plus répandues ainsi que les bonnes pratiques à adopter.

40



Santé et hygiène

Dans certains pays d'accueil, les maladies et infections peuvent être plus nombreuses ou différentes de celles rencontrées en France.

Afin de réaliser la mobilité dans des conditions adaptées, il est essentiel de veiller à sa santé et d'adopter une hygiène de vie appropriée.

Une vigilance particulière est requise concernant la situation sanitaire du pays de destination (qualité de l'eau, maladies locales ou tropicales, accès au système de santé).

Les recommandations sanitaires doivent être suivies avec rigueur.

État de santé général

En cas de malaise ou de problème de santé, une consultation médicale doit être effectuée rapidement.

Si l'état de santé se dégrade (fièvre, douleurs importantes, symptômes persistants), le tuteur sur place doit être informé et une prise en charge médicale organisée dans les plus brefs délais, notamment auprès de l'hôpital le plus proche, avec l'accompagnement de la structure d'accueil si nécessaire.

NE PAS OUBLIER AVANT LE DÉPART

Effectuer une visite médicale et disposer d'un certificat médical.

Se renseigner sur les vaccinations obligatoires ou recommandées selon le pays de destination et s'assurer d'être à jour avant le départ.

Identifier les numéros d'urgence et les références du contrat d'assurance.

41

LES RISQUES SANITAIRES LORS DE LA MOBILITÉ

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Conserver en permanence les contacts utiles (médecins, assurance, hôpital).
- Connaître son groupe sanguin et conserver en lieu sûr le carnet de vaccination ainsi que le numéro d'adhésion à l'assurance.

Repos et détente

L'accumulation de fatigue entraîne une diminution de la vigilance et des capacités de réaction, ce qui peut accroître les risques, en particulier dans des contextes sécuritaires tendus ou instables.

Il est donc important de veiller à un temps de récupération suffisant afin de préserver l'équilibre physique et psychologique.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Prévoir des temps de repos réguliers, notamment en période de stress.
- Veiller à un temps de sommeil suffisant chaque nuit.

L'eau et la nourriture

Le changement d'alimentation et des conditions d'hygiène insuffisantes peuvent entraîner des troubles digestifs, tels que diarrhées et vomissements, souvent liés à une contamination par l'eau ou les aliments.

La transmission de maladies par les mains ou les objets étant fréquente, une hygiène rigoureuse doit être maintenue, en particulier avant les repas.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Adopter une alimentation équilibrée et s'hydrater régulièrement.
- Boire de préférence de l'eau minérale en bouteille scellée. À défaut, faire bouillir l'eau du robinet ou utiliser des pastilles de purification avant consommation.
- Se laver les mains régulièrement, notamment avant les repas.
- Éliminer les déchets de manière appropriée.
- Maintenir propres la cuisine, la salle de bain et les toilettes.
- Vérifier la provenance des aliments et laver soigneusement fruits et légumes avec de l'eau bouillie.
- Consommer uniquement des fruits et légumes épluchés soi-même.
- S'assurer que les aliments consommés à l'extérieur soient bien cuits, en particulier la viande et le poisson.
- Éviter la nourriture de rue lorsque les conditions d'hygiène ne sont pas garanties.
- Éviter les aliments crus ou insuffisamment cuits.
- Éviter les glaçons et les jus non pasteurisés.
- Se méfier du lait non pasteurisé et des produits laitiers artisanaux.



Maladies et Infections Sexuellement Transmissibles (VIH/SIDA/IST)

Ces infections restent présentes dans de nombreux pays.

Il est indispensable d'adopter les précautions de santé nécessaires afin de limiter tout risque de contamination.

La précaution la plus efficace repose sur un comportement sexuel responsable : éviter les relations avec des personnes inconnues et privilégier des rapports protégés.

Infections dues aux insectes et animaux

Certains pays d'accueil présentent une forte prévalence du paludisme (malaria), de la fièvre jaune ou d'autres maladies tropicales transmises par des insectes, notamment les moustiques.

Ces infections peuvent entraîner des complications graves, parfois mortelles. Il est indispensable de s'informer sur les risques sanitaires spécifiques au pays d'accueil.

Certaines maladies peuvent également être transmises par des animaux domestiques ou sauvages.

La rage est encore présente dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Elle se transmet par morsure, griffure ou contact de salive avec une plaie ou une muqueuse et peut être mortelle en l'absence de prise en charge rapide.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Demander conseil à un médecin sur les précautions adaptées au pays d'accueil (prophylaxie éventuelle, médicaments préventifs, symptômes à surveiller).
- Se renseigner sur les maladies transmissibles par insectes ou animaux présentes dans le pays d'accueil.
- Vérifier la disponibilité des répulsifs et des moustiquaires dans le pays d'accueil et, si nécessaire, s'en procurer avant le départ.
- Appliquer un répulsif sur les zones de peau exposées.
- Porter des vêtements couvrants en fin d'après-midi et en soirée (manches longues, pantalon, chaussettes).
- Dormir sous moustiquaire en bon état dans les zones à risque.
- Utiliser, lorsque cela est possible, des dispositifs anti-moustiques à l'intérieur des logements.
- Éviter tout contact avec des animaux potentiellement infectés (chiens, chats, rats, singes, animaux sauvages).
- Ne pas nourrir, toucher ou manipuler un animal errant ou inconnu.
- En cas de morsure, griffure ou contact salivaire : laver immédiatement la zone à l'eau et au savon pendant au moins 15 minutes, désinfecter si possible, puis consulter en urgence un professionnel de santé.

SITES DE RÉFÉRENCE

Le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International
(rubrique « Conseils par pays »)

› diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

L'Institut Pasteur

› pasteur.fr/fr/centre-medical/vaccination/recommandations-generales

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

› who.int/fr

Premiers secours

La capacité à réagir rapidement en cas de blessure ou de malaise constitue un élément essentiel de sécurité pendant la mobilité.

Il est recommandé de disposer d'un kit de premiers secours personnel et de le conserver dans le lieu d'hébergement.

Il est également important de repérer, dès l'arrivée, l'emplacement et l'accessibilité des infrastructures médicales locales, ainsi que les moyens les plus rapides pour s'y rendre en cas d'urgence, en lien avec la structure d'accueil.

Les numéros et contacts d'urgence (hôpital, services de secours, médecin, tuteur au sein de la structure d'accueil et à l'ADICE) doivent être conservés en permanence sur téléphone et sur support papier.



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Identifier l'emplacement, la qualité et la capacité des infrastructures médicales locales.
- Conserver en permanence les numéros et contacts d'urgence utiles.

Exemple d'un kit de premiers secours (liste indicative, à adapter selon le contexte de mobilité)

Arrêter un saignement

- Gants à usage unique
- Tampons compressifs
- Solution hydro-alcoolique

Protéger du froid ou de la chaleur

- Couverture de survie

Lutter contre l'hypoglycémie

- Sucres emballés

Nettoyer une plaie simple

- Antiseptique (compresses ou dosettes)
- Compresses stériles

Protéger une plaie simple

- Pansements adhésifs stériles (tailles variées)

Soulager un traumatisme

- Triangles de tissu
- Compresse de froid instantané

Réduire les troubles digestifs

- Médicaments anti-diarrhéiques adaptés

Soulager la douleur

- Médicaments usuels contre la douleur (paracétamol, etc.)

Source : > secourisme.net

05 Santé mentale et gestion du stress

La santé mentale constitue une dimension essentielle de la santé globale et doit être prise en compte au même titre que la santé physique. Dans le cadre d'une mobilité internationale, les changements de repères, l'éloignement des proches, l'adaptation culturelle, la barrière linguistique et les exigences du projet peuvent avoir un impact significatif sur l'équilibre psychologique, en générant du stress, de la fatigue mentale, de l'isolement ou un sentiment de mal-être.



➤ **La santé mentale** désigne l'état de bien-être psychologique, émotionnel et social d'une personne. Elle influence la capacité à s'adapter, à prendre des décisions, à maintenir des relations équilibrées et à faire face aux difficultés rencontrées durant la mobilité. Elle n'est pas un état figé : elle évolue au cours du temps et peut être fragilisée par un environnement stressant, des événements de vie ou une accumulation de contraintes.

➤ **Le bien-être** fait partie de la santé mentale sans la résumer entièrement. Une période de stress ou de mal-être ne correspond pas nécessairement à une maladie mentale. Les troubles psychiques, lorsqu'ils sont identifiés, peuvent toutefois nécessiter un accompagnement spécifique

➤ Stress et mobilité internationale

Le stress est une réaction normale face à des situations nouvelles ou exigeantes.

Lorsqu'il est ponctuel, il peut favoriser l'adaptation. Lorsqu'il est intense ou prolongé, il peut affecter la santé mentale, le sommeil, la concentration et le comportement.

La mobilité internationale peut renforcer ces mécanismes en raison de la multiplicité des changements et des sollicitations

> Choc culturel et stress d'adaptation

Le choc culturel désigne la désorientation ressentie lorsqu'une personne est confrontée à un environnement culturel différent de celui auquel elle est habituée. Il correspond à un stress d'adaptation lié à la modification des repères sociaux, culturels, linguistiques et organisationnels.

Ce phénomène est fréquent lors d'une mobilité internationale et fait partie du processus normal d'adaptation. Son intensité et sa durée varient selon les personnes et les contextes. Il peut apparaître à différents moments du séjour, parfois de manière différée.

L'adaptation culturelle est souvent décrite comme un processus évolutif comprenant plusieurs phases successives, parfois représentées sous la forme d'une « courbe ». Ce modèle constitue un repère de compréhension générale. Les parcours d'adaptation varient selon les individus et ne suivent pas nécessairement un schéma linéaire.

Le choc culturel peut être accentué par une accumulation de changements quotidiens (alimentation, rythme de travail, normes sociales, communication), générant stress, fatigue mentale et sentiment de mal-être.

Facteurs de risque fréquents lors d'une mobilité

Plusieurs facteurs peuvent fragiliser l'équilibre mental du participant :

- choc culturel et adaptation à de nouvelles normes sociales ;
- isolement social et éloignement des proches ;
- difficultés de communication liées à la langue ou aux codes culturels ;
- surcharge émotionnelle ou pression liée aux attentes ou aux responsabilités ;
- fatigue accumulée, manque de repos ou de temps de récupération ;
- difficultés relationnelles ou professionnelles ;
- sentiment d'insécurité ou d'incertitude.

Ces facteurs peuvent s'additionner et évoluer dans le temps.

Ressources individuelles et résilience en mobilité

La capacité à faire face aux difficultés rencontrées lors d'une mobilité internationale repose en partie sur la mobilisation de ressources personnelles et sociales.

Le développement de routines, le maintien d'une hygiène de vie adaptée et l'accès à un soutien social contribuent à renforcer la résilience et à limiter l'impact du stress et de la fatigue mentale.

L'adaptation à un nouvel environnement nécessite du temps.

Les différences culturelles, alimentaires, sociales et organisationnelles peuvent affecter le bien-être et le sentiment de compétence.

La reconnaissance des progrès réalisés et l'acceptation des difficultés font partie du processus d'adaptation.



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Mettre en place des routines quotidiennes afin de structurer ses journées et de créer des repères stables.
- Accorder une attention particulière à l'alimentation, en maintenant un équilibre malgré les habitudes locales différentes.
- Préserver une bonne hygiène de sommeil en instaurant des horaires réguliers et en limitant les écrans avant le coucher.
- Pratiquer une activité physique régulière (marche, sport, activités de loisirs) afin de réduire le stress et favoriser l'équilibre général.
- Éviter l'isolement en maintenant des interactions sociales, tant avec l'entourage local qu'avec d'autres volontaires ou pairs.
- Conserver des liens réguliers avec ses proches (famille, amis) afin de limiter le sentiment de solitude ou de nostalgie.
- Se fixer des objectifs réalistes et progressifs, et reconnaître ses avancées, même modestes.
- Exprimer ses difficultés, questionnements ou inquiétudes à une personne de confiance (tuteur, référent, pair, ADICE).



Santé mentale, détresse et troubles psychiques

La santé mentale s'inscrit dans un continuum. Au cours de la mobilité, une personne peut se sentir globalement équilibrée, traverser une période de stress ou de détresse passagère, ou rencontrer des difficultés plus durables nécessitant un accompagnement

La détresse psychologique correspond à un état de souffrance émotionnelle lié à des situations difficiles (stress intense, surcharge émotionnelle, conflits, isolement). Elle peut se manifester par de l'anxiété, de la fatigue, de la tristesse ou un sentiment de débordement. Elle est souvent temporaire, mais ne doit pas être ignorée.

Les troubles de la santé mentale correspondent à des difficultés plus persistantes et plus marquées, pouvant affecter le fonctionnement quotidien (relations, travail, prise de décision). Ils peuvent nécessiter un suivi médical ou psychologique. Ils ne constituent ni une faiblesse ni un échec.

Signes d'alerte à ne pas ignorer

Les signes suivants doivent alerter, en particulier lorsqu'ils persistent dans le temps :

- fatigue mentale ou émotionnelle durable ;
- troubles du sommeil ou de l'alimentation ;
- anxiété, tristesse ou irritabilité prolongées ;

- perte de motivation, de concentration ou de confiance ;
- isolement ou repli sur soi ;
- difficultés relationnelles répétées ;
- comportements à risque (alcool, substances, décisions dangereuses) ;
- pensées négatives persistantes.

Ces signes indiquent un déséquilibre nécessitant une attention particulière.

Que faire en cas de difficulté

En cas de mal-être, de détresse ou de difficulté persistante, le participant doit en informer son tuteur ou la structure d'accueil et contacter l'ADICE afin d'être orienté vers un soutien adapté. Si nécessaire, une consultation avec un professionnel de santé pourra être envisagée.

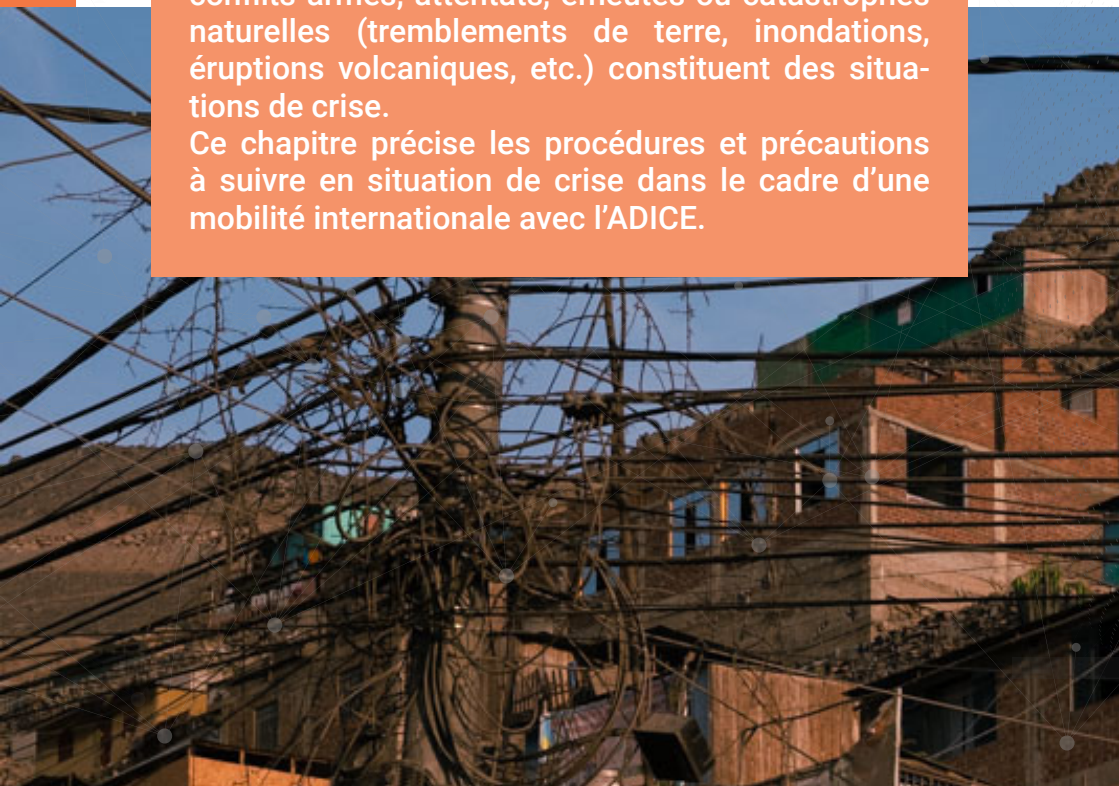
Demander de l'aide constitue une mesure de prévention et de protection. Elle permet d'agir avant que la situation ne s'aggrave.

Le maintien de l'équilibre repose notamment sur les « 3 R » :
Repas, Repos, Relations

06 Gestion de crise et situations exceptionnelles

Dans le domaine de la sécurité, une crise correspond à une dégradation brutale et grave d'un contexte entraînant une instabilité accrue, l'augmentation ou l'apparition de nouveaux risques et menaces. Les conflits armés, attentats, émeutes ou catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, éruptions volcaniques, etc.) constituent des situations de crise.

Ce chapitre précise les procédures et précautions à suivre en situation de crise dans le cadre d'une mobilité internationale avec l'ADICE.



Se préparer

En situation de crise, il est souvent nécessaire d'agir rapidement.

La capacité à prendre les décisions appropriées dépend du niveau de préparation du participant, de sa connaissance des protocoles de sécurité et de sa capacité à analyser la situation.

Avant le départ, il est obligatoire de suivre une formation de premiers secours. Cette formation est financée par l'ADICE.

En cas d'impossibilité de participation aux sessions proposées, le participant devra s'inscrire à une formation équivalente dans son département (ex. PSC1 – Croix-Rouge française).



Incidents de sécurité

Au cours d'une mobilité internationale, différents incidents de sécurité peuvent survenir : vols, agressions, accidents corporels, incidents matériels, incendies ou tensions locales.

Ces événements peuvent être isolés ou constituer des signaux annonciateurs d'une dégradation plus large du contexte sécuritaire.

La connaissance des règles de sécurité et des procédures applicables est essentielle afin de permettre une réaction adaptée. Une communication rapide, claire et régulière entre la structure d'accueil, l'ADICE et la personne concernée est indispensable pour évaluer la situation et assurer la sécurité.

Des moyens de communication fiables et fonctionnels doivent être disponibles en permanence, ainsi que les coordonnées utiles de la structure d'accueil et de l'ADICE.

Rapport d'incident

Tout incident subi ou constaté (agression, accident corporel, incident matériel, etc.) doit faire l'objet d'un rapport transmis à l'ADICE par le participant et/ou la structure d'accueil.

Le rapport doit mentionner :

- le lieu ;
- la date et l'heure ;
- les personnes impliquées ;
- la nature de l'incident ;
- les conséquences immédiates et potentielles ;
- la situation actuelle.

La transmission de ce rapport permet à l'ADICE d'analyser la situation, de prendre les dispositions nécessaires et d'apporter un soutien adapté.

Un échange ou un débriefing entre l'ADICE, la structure d'accueil et le participant pourra être organisé afin d'analyser l'incident et d'envisager les suites à donner.

Mesures en cas de dégradation sécuritaire

Lorsqu'une dégradation du contexte sécuritaire est identifiée, différentes mesures peuvent être mises en œuvre afin de garantir la sécurité du participant. Ces mesures sont progressives et adaptées à la nature, à l'intensité et à l'évolution de la situation.

Les décisions relatives à ces mesures sont prises par la structure d'accueil et validées par l'ADICE. Le participant est tenu de s'y conformer strictement.

Suspension de la mobilité

La suspension de la mobilité correspond à un arrêt temporaire des activités du participant en raison d'un risque identifié. Elle peut être décidée lorsque la situation ne permet plus de garantir des conditions de sécu-

rité suffisantes, sans nécessiter de déplacement immédiat.

La suspension vise à limiter l'exposition aux risques dans l'attente d'une amélioration de la situation ou de la mise en place de mesures complémentaires.

Confinement et hibernation

Le confinement consiste à rester dans un lieu sécurisé afin d'éviter une exposition directe à un danger extérieur (violences, troubles, catastrophes naturelles, etc.).

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Ne pas prendre d'initiative individuelle sans validation de la structure d'accueil ou de l'ADICE.
- Rester dans le lieu sécurisé indiqué et respectez les consignes transmises.
- Maintenir les moyens de communication chargés et fonctionnels.
- Signaler immédiatement la structure d'accueil de toute évolution de votre situation.
- Se tenir prêt à une éventuelle évacuation si la situation l'exige.

L'hibernation correspond à une réduction stricte des déplacements et des activités, avec maintien dans un lieu sécurisé (le plus souvent le domicile), dans l'attente d'instructions ultérieures concernant la reprise de la mobilité ou une éventuelle évacuation.

Ces mesures impliquent :

- de rester joignable en permanence ;
- de suivre strictement les consignes transmises par la structure d'accueil et l'ADICE ;
- de limiter les déplacements au strict nécessaire ;

- de disposer de réserves suffisantes (eau, nourriture, médicaments, objets essentiels).

Cadre décisionnel

La mise en œuvre d'une suspension, d'un confinement ou d'une hibernation relève d'une décision collective et coordonnée. Ces mesures ont pour objectif de prévenir l'aggravation des risques et de garantir la sécurité du participant jusqu'à un retour à une situation stable ou à la mise en place d'une évacuation.

Évacuation

Une évacuation constitue une mesure exceptionnelle mise en œuvre lorsque la sécurité du participant ne peut plus être garantie sur place. Elle vise à mettre le participant hors de danger immédiat et peut entraîner l'arrêt définitif ou temporaire de la mobilité.

L'évacuation est décidée et coordonnée par l'ADICE, en lien avec la structure d'accueil et, le cas échéant, avec les autorités compétentes et l'Ambassade de France. Aucune évacuation ne peut être décidée de manière individuelle.

Types d'évacuation

Selon la nature et l'ampleur de la crise, l'évacuation peut être organisée :

- vers une autre région du pays d'accueil lorsque la situation est localisée ;

- vers un pays tiers lorsque le contexte sécuritaire se dégrade à l'échelle nationale ;
- vers la France lorsque la situation l'exige.

Une évacuation peut également être déclenchée par les autorités françaises, notamment via l'Ambassade de France.

Alerte et décision

Dès l'apparition de tensions, d'instabilité ou de signaux de dégradation sécuritaire, le participant et la

structure d'accueil doivent informer immédiatement l'ADICE. Les mesures appropriées (suspension, confinement, hibernation ou évacuation) sont alors évaluées et décidées de manière coordonnée.

En cas de danger immédiat, la priorité absolue est la mise en sécurité du participant, sans attendre une validation formelle lorsque les circonstances l'imposent.

Procédure d'évacuation

Lorsqu'une évacuation est décidée, le participant doit :

- suivre strictement les instructions transmises par la structure d'accueil et l'ADICE ;

- rester accompagné et ne pas se déplacer seul ;
- se conformer au lieu, à l'horaire et au moyen de transport définis ;
- limiter les effets personnels au strict nécessaire.

La procédure d'évacuation doit être la plus simple et la plus rapide possible afin de réduire l'exposition aux risques. Une fois le participant arrivé dans un lieu sécurisé, l'ADICE prend le relais de la structure d'accueil pour organiser, si nécessaire, un rapatriement vers la France.

Cadre de responsabilité

Dans toutes les situations de crise, l'ADICE privilégie la sécurité des participants. Les décisions d'évacuation, de relocalisation ou de rapatriement s'imposent au participant et à la structure d'accueil. Elles ne peuvent en aucun cas être refusées.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Ne jamais prendre l'initiative d'une évacuation individuelle.
- Éviter toute décision impulsive ou réaction de panique.
- Rester joignable et disponible à tout moment.
- Coopérer pleinement avec la structure d'accueil, l'ADICE et les autorités compétentes.

Kit de survie

En cas de situation de crise, il peut être utile d'avoir à proximité un kit de survie qui servira pour l'évacuation ou l'hibernation.

Ce kit peut comprendre, à titre indicatif :

- des réserves de nourriture pour au moins trois jours (produits non périssables et faciles à conserver) ;
- de l'eau potable en quantité suffisante pour trois jours ;
- une petite somme d'argent en liquide ;
- une lampe de poche (avec piles de rechange ou à dynamo) ;
- une trousse de premiers secours (voir chapitre 06 - Kit de premiers secours) ;
- une carte routière de la zone ;
- une radio (avec piles) pour suivre les informations locales ;
- des bougies et des allumettes ou un briquet ;
- les médicaments personnels indispensables ;
- une copie des documents importants (pièce d'identité, assurance).

La composition du kit doit être adaptée au contexte local, à la durée potentielle de la situation et aux besoins spécifiques du participant.

À NOTER

L'ADICE est uniquement responsable de l'évacuation des personnes en mobilité envoyées par elle !

Cette évacuation se fera avec l'appui de la structure d'accueil.

Le personnel local (employés, bénévoles, autres participants locaux et internationaux, communauté locale...) ne sont pas pris en charge par l'ADICE.

L'évacuation peut aussi être enclenchée par l'Ambassade de France dans votre pays d'accueil, inscrivez-vous au Registre des Français établis hors de France de l'Ambassade pour recevoir les informations de sécurité régulièrement.

RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Conserver une somme d'argent liquide accessible lors d'une évacuation.
- Limiter les effets personnels au strict nécessaire.
- Conserver une pièce d'identité ou, à défaut, une copie.
- Échanger en amont avec la structure d'accueil afin d'identifier les itinéraires et lieux de repli.
- Informer l'ADICE et l'Ambassade de France de la situation et des déplacements effectués.
- Prendre connaissance, avant le départ, des modalités de prise en charge prévues par l'assurance santé.



Évacuation médicale

Dans le domaine de la sécurité, une évacuation médicale (ou sanitaire) correspond au transfert d'une personne nécessitant des soins qui ne peuvent pas être dispensés de manière appropriée sur place. Elle peut être réalisée par voie terrestre, aérienne ou maritime.

Une évacuation médicale peut concerner des situations très diverses, telles qu'une maladie grave, une maladie tropicale, un accident corporel sérieux ou toute situation mettant en jeu la santé ou la vie du participant.

La décision d'une évacuation médicale relève exclusivement d'un avis médical. Elle est mise en œuvre avec l'appui de la compagnie d'assurance couvrant le participant dans le cadre de sa mobilité. Aucune autre personne n'est habilitée à prendre cette décision.

L'évacuation médicale peut être organisée :

- à l'intérieur du pays d'accueil (par exemple d'une zone rurale vers un centre hospitalier adapté) ;
- vers un pays tiers ;
- ou vers la France.

En cas de situation médicale grave, le participant doit informer immédiatement la structure d'accueil et l'ADICE, et suivre strictement les consignes transmises.



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Contacter immédiatement les services médicaux compétents en cas d'urgence.
- Informer sans délai la structure d'accueil et l'ADICE.
- Contacter la compagnie d'assurance afin d'activer la prise en charge.
- Conserver l'ensemble des documents médicaux (diagnostics, prescriptions, factures, comptes rendus).
- Ne pas refuser une évacuation médicale lorsqu'elle est recommandée par un professionnel de santé.



07 Suivi au retour des participants

Dans le cadre de l'accompagnement assuré par l'ADICE, plusieurs démarches sont prévues à l'issue de la mobilité.

Elles visent à accompagner le retour, à analyser l'expérience vécue et à assurer un suivi en matière de sécurité et de santé.

64



Préparer son retour en France

Le retour en France implique de quitter un environnement, des repères et des relations construits au fil de la mobilité.

Cette transition peut s'avérer déstabilisante, notamment lorsque l'expérience vécue est difficile à expliquer à l'entourage resté en France.

Il est fréquent d'éprouver, au retour, un sentiment de décalage ou de désorientation, parfois qualifié de « choc culturel inversé » ou de « spleen du retour ». Ce phénomène correspond à une phase de réadaptation à un environnement pourtant familial.

Ce ressenti peut s'accompagner de nostalgie ou de frustration. Afin d'éviter qu'il ne s'installe durablement, il est recommandé de maintenir des liens avec les personnes

rencontrées durant la mobilité tout en reprenant progressivement contact avec l'environnement personnel et professionnel en France. L'engagement dans de nouveaux projets facilite cette transition.

Il est également important d'avoir conscience que quitter des personnes ou des contextes parfois difficiles peut générer un sentiment de culpabilité. Cette réaction est normale.

La mobilité s'inscrit dans un cadre contractuel défini et le retour ne constitue ni un abandon ni un échec.

L'entretien de bilan et capitalisation

Un entretien de bilan et de capitalisation est organisé au retour de la mobilité avec le chargé de projet de l'ADICE. Cet entretien fait partie intégrante du parcours d'accompagnement.

Il permet notamment :

- d'analyser l'expérience globale de la mobilité ;
- d'aborder les questions de sécurité et les incidents rencontrés ;
- d'évaluer les réactions et comportements adoptés face aux situations rencontrées ;
- d'apprécier la pertinence de l'accompagnement proposé par la structure d'accueil et les outils mis en place par l'ADICE.

Cet entretien constitue également un espace d'expression concernant le ressenti et les émotions liées au retour.

Si nécessaire, une orientation vers un professionnel peut être proposée.

Analyse des incidents

En cas d'incident ayant conduit à une mesure exceptionnelle (hibernation, suspension ou évacuation), un retour spécifique est réalisé à partir des rapports d'incident transmis.

Cette analyse permet d'évaluer les risques, les décisions prises et les actions menées par les différentes parties concernées (structure d'accueil, ADICE, personne en mobilité).

● POINTS D'ATTENTION POUR FACILITER LE RETOUR

- Maintenir des échanges réguliers avec l'entourage pendant la mobilité et au moment du retour.
- Anticiper les démarches administratives liées au retour (santé, logement, emploi, formation).
- Prévoir des temps de réadaptation et des moments partagés avec les proches.
- Engager, en amont du retour, une réflexion sur les projets professionnels ou de formation.
- Conserver les coordonnées des personnes rencontrées durant la mobilité afin de maintenir les liens établis.

Visite médicale post-mobilité

L'ADICE recommande fortement la réalisation d'une visite médicale post-mobilité afin d'évaluer l'état de santé général et de dépister d'éventuelles infections ou pathologies liées au séjour à l'étranger.

À ce titre, les examens suivants peuvent être réalisés :

- Radio pulmonaire ;
- Analyse d'urine ;
- Analyse de sang (recherche d'hématozoaires, hémogramme, Vitesse de sédimentation, anticorps HIV, sérodiagnostic des tréponématoses) ;
- Examen parasitologique des selles.

Les résultats médicaux sont strictement confidentiels. Ils relèvent exclusivement de la personne concernée et ne doivent en aucun cas être transmis à l'ADICE.



08 Procédure de sécurité et de santé

La procédure de sécurité est un document écrit entre l'ADICE, la structure d'accueil et le participant qui comprend :

- Les informations et indications utiles à l'évaluation des risques de toute nature liées au participant
- Les mesures de prévention et de sécurité qui doivent être observées par le participant.



La procédure de sécurité est divisée selon les risques encourus lors d'une mobilité :

- Situation politique, économique, sociale et religieuse ;
- Santé ;
- Déplacements ;
- Situation environnementale.

Les risques sont eux-mêmes divisés selon l'intensité de la menace pour le participant et sont répartis en différentes couleurs selon le danger: niveau stable, situation instable, situation tendue et grave.

Selon le niveau de sécurité, le chargé de projet encadre, supporte et conseille à distance le participant de manière relativement autonome quand le niveau de sécurité est stable. L'accompagnement se fait avec l'appui du coordinateur du pôle mobilité quand la situation est instable ou tendue.

Dans le cas où le niveau de sécurité nécessite l'évacuation du participant, l'accompagnement se fera avec l'appui du directeur de l'ADICE.

L'organigramme de l'équipe de gestion

de sécurité et de crise selon le niveau de sécurité

ADICE	Niveau	Organisme d'accueil
Chargé de projet	STABLE	Tuteur
Chargé de projet	INSTABLE	Tuteur
Chargé de projet et Coordinateur du pôle mobilité	TENDU	Tuteur et Responsable légal
Chargé de projet, Coordinateur et Directeur	GRAVE	Tuteur et Responsable légal

Situation politique, économique, sociale et religieuse

STABLE

Environnement politique stable

Environnement économique stable (prix normaux)

Pas de conflits internes (notamment entre l'État et l'armée)

Pas de mouvements sociaux

Niveau de criminalité faible

Environnement religieux stable (pratiques religieuses acceptées, pas de conflits entre les pratiquants de différentes religions)

- Avoir un téléphone portable personnel et envoyer son adresse email au chargé de projet de l'ADICE et au tuteur de l'organisation d'accueil.
- S'informer sur les organisations présentes, les actualités locales et nationales (journaux, télévision, radio : croiser les informations), les procédures de sécurité et d'évacuation de la structure d'accueil.
- Informer de sa présence (auprès des autorités locales, des autres organisations, délégation européenne, des communautés locales...).
- Avoir un comportement irréprochable du volontaire (respect, politesse avec son entourage sur place, intéressé...).

INSTABLE

Environnement politique instable (élections, quelques manifestations...)

Environnement économique instable (prix augmentent légèrement)

Rumeurs de potentiels conflits internes (notamment entre l'État et l'armée)

Peu de mouvements sociaux

Niveau de criminalité assez faible

Environnement religieux instable (pratiques religieuses peu tolérées dans certaines zones, potentiels conflits entre les pratiquants de différentes religions)

- Communiquer son n° téléphone portable personnel et son adresse email au chargé de projet de l'ADICE et au tuteur de l'organisation d'accueil.
- Répondre aux points de suivi au minimum une fois par semaine avec le tuteur dans l'organisation d'accueil (échanges précis sur la situation actuelle du pays...).
- Informer et rappeler régulièrement de sa présence en étant accompagné par le tuteur de la structure d'accueil (auprès des autorités locales, des autres organisations, de la délégation européenne, des communautés locales...).
- Avoir un comportement irréprochable du volontaire (respect, politesse avec son entourage sur place, intéressé...).
- Rester éloigné des manifestations et autres rassemblements.

TENDU

Environnement politique tendu (élections corrompues, nombreuses manifestations...)

- S'informer quotidiennement auprès d'organisations humanitaires, délégations européennes présentes et auprès de l'Ambassade de référence.

TENDU

Environnement économique compliqué (prix augmentent beaucoup)

Conflits internes (notamment entre l'État et l'armée), attentat

Nombreux mouvements sociaux

Niveau de criminalité assez important

Environnement religieux compliqué (pratiques religieuses tolérées dans certaines zones, nombreux conflits entre les pratiquants de différentes religions)

Agressions constatées ou subies (violences physiques, sexuelles...)

Conflits entre le volontaire et son entourage sur place

- Suivre les actualités locales et nationales (journaux, télévision, radio: croiser les informations), les procédures de sécurité et d'évacuation de la structure d'accueil et de l'Ambassade.
- S'assurer d'être enregistré auprès de son Ambassade de référence.
- Bien avoir en sécurité sur soi tous ses documents personnels (carte d'identité, passeport), les versions scannées dans sa boîte mail et les copies papiers en lieu sûr.
- Avoir un comportement irréprochable (respect, politesse avec son entourage sur place, intéressé...).
- Suivre impérativement les recommandations de sécurité de son tuteur et/ou de l'ADICE (l'ADICE ayant toujours la décision finale).
- Rester en lieux sûrs, éloignés des manifestations et autres rassemblements.
- Prévenir le chargé de projet de l'ADICE de l'évolution de la situation afin d'entreprendre les démarches nécessaires (médicales, judiciaires, évacuation...) au regard de la situation.

GRAVE

Conflits nationaux, économie et politique ingérables (inflation totale, plus de gouvernement)

Conflits internes (notamment entre l'État et l'armée : coup d'État), attentats réguliers

Mouvements sociaux violents

Niveau de criminalité très important

Environnement religieux ingérable (pratiques religieuses non tolérées, nombreux conflits entre les pratiquants de différentes religions)

Agressions constatées (violences physiques, sexuelles...)

Conflits violents entre le volontaire et son entourage sur place

- S'informer auprès d'organisations humanitaires et délégations européennes présentes et auprès de l'Ambassade de référence des procédures de sécurité et d'évacuation à suivre.
- Avoir un comportement irréprochable (respect, politesse avec son entourage sur place, intéressé...).
- Garder son calme et agir de manière réfléchie (pas sur un coup de tête).
- Ne pas prendre de décision seul, suivre impérativement les consignes de sécurité de son tuteur, de l'ADICE et/ou de l'Ambassade.
- Rester dans des lieux sûrs, éloignés des manifestations et autres rassemblements et ne procéder à l'évacuation que quand cela aura été décidé par le tuteur, l'ADICE et/ou par l'Ambassade.
- Prévenir immédiatement l'ADICE afin d'entreprendre les démarches nécessaires (médicales, judiciaires, évacuation...) au regard de la situation.

Déplacements

STABLE

Routes ouvertes
Pas de points de contrôle
Pas de couvre-feu
Pas de rumeurs d'enlèvements
Ni manifestations...

- S'informer sur l'état des véhicules et des routes empruntées, les règles de conduites nationales, les lieux à éviter...
- Conserver sur soi tous les numéros et contacts utiles (tuteur, garage, médecins...).
- Conserver sur soi, lors des déplacements, son permis de conduire international ainsi qu'un document d'identité (passeport) et laisser des copies en lieu sûr.
- Informer le tuteur des déplacements les soirs et week-ends (rester vigilant quant aux lieux et routes fréquentés).
- Respecter toutes les règles de sécurité routière (vitesse, ceinture, alcool...).
- Éviter de conduire un véhicule sans être accompagné ou à défaut, assurer sa protection (casque pour 2 roues, ceinture).
- Éviter de se déplacer seul, éviter tous les lieux non-recommandés, inconnus...

INSTABLE

Certaines routes fermées
Quelques points de contrôle (formels ou non)
Pas de couvre-feu
Quelques rumeurs d'enlèvements
Véhicules régulièrement accidentés
Quelques manifestations/mouvements de foules dans la région...

- S'informer systématiquement sur l'état des véhicules et des routes empruntés, les règles de conduites nationales, les lieux à éviter...
- Limiter les sorties les soirs et week-ends et seulement à proximité du lieu de résidence (rester vigilant quant aux lieux et routes fréquentés, systématiquement informer le tuteur si déplacements).
- Veiller à ce que le conducteur respecte toutes les règles de sécurité routière (vitesse, ceinture, alcool...).
- Ne pas conduire de véhicule sans être accompagné.
- Ne pas se déplacer seul en dehors des lieux connus (seulement à proximité du lieu de résidence et du lieu de travail et de jour).

TENDU

Nombreuses routes fermées,
Beaucoup de points de contrôle (formels ou non)
Couvre-feu
Cas d'enlèvements assez réguliers

- S'informer quotidiennement auprès des autres organisations humanitaires, de l'Ambassade de référence et délégation européenne des risques au niveau de la région (points de contrôle, enlèvements...).
- S'informer systématiquement sur l'état des véhicules et des routes empruntés, les règles de conduites nationales, les lieux à éviter...
- Toujours conserver sur soi tous les numéros et contacts utiles (tuteur, garage, médecins...).

TENDU

Accidents de véhicules très réguliers

Nombreuses manifestations/mouvements de foules dans la région...

- Toujours conserver sur soi, lors des déplacements indispensables, ses documents d'identité (passeport...) et laisser des copies en lieu sûr.
- Ne pas sortir les soirs et week-ends (couvre-feu ; hibernation).
- Suivre impérativement les recommandations de sécurité de son tuteur et/ou de l'ADICE (l'ADICE ayant toujours la décision finale).
- Ne pas se déplacer sauf si cela est indispensable (toujours accompagné).
- Veiller à ce que le conducteur respecte toutes les règles de sécurité routière (vitesse, ceinture, alcool...) en cas de déplacement indispensable.
- Ne pas conduire de véhicule sans être accompagné (formellement interdit).

GRAVE

Nombreuses routes fermées à proximité du projet

Beaucoup de points de contrôle (formels ou non) débouchant sur des conflits,

Couvre-feu, cas d'enlèvements très réguliers

Accidents de véhicules très réguliers

Nombreuses manifestations/mouvements de foules...

- Réaliser des points de suivi permanents avec le tuteur dans l'organisation d'accueil (échanges sur les déplacements...).
- Réaliser des points de suivi permanents avec le chargé de projet de l'ADICE (échanges sur les déplacements...).
- S'informer de manière permanente auprès des autres organisations humanitaires, de l'Ambassade de référence et de la délégation européenne des risques au niveau de la région (points de contrôle, enlèvements...).
- Si besoin, appeler à tout moment le numéro d'urgence du chargé de projet à l'ADICE.
- Toujours conserver sur soi tous les numéros et contacts utiles (tuteur, garage, médecins...).
- Toujours conserver sur soi ses documents d'identité (passeport...).
- Stopper ses activités/interventions (pour hibernation avant évacuation).
- Ne pas sortir (couvre-feu, hibernation avant évacuation).
- Suivre les consignes de sécurité de son tuteur, de l'ADICE et/ou de l'Ambassade ; aucun déplacement (conduite individuelle de transport formellement interdite au volontaire) sauf pour une évacuation.
- Avoir un comportement irréprochable (respect, politesse avec son entourage sur place, intéressé...).
- Garder son calme et agir de manière réfléchie (ne pas agir sur un coup de tête).
- Ne prendre aucune décision seul, il est impératif de suivre les consignes de sécurité de son tuteur, de l'ADICE et/ou de l'Ambassade.

STABLE

Pas de soucis de santé du volontaire
Pas de risque d'épidémie particulier, pas de recrudescence de maladies

- Faire attention à la nourriture consommée (notamment les produits frais) et à l'eau (potable).
- Se protéger contre les moustiques (moustiquaire, vêtements longs le soir, sprays anti-moustiques, cachets anti-palu...).
- Conserver en lieu sûr les médicaments utiles (trousse de secours sur le lieu de travail, trousse pharmacie dans son hébergement).
- Éviter la déshydratation et se protéger du soleil.
- Assurer sa bonne hygiène (se laver les mains), celle de son hébergement (toilettes, cuisine...) et de son lieu de travail.
- Éviter tout comportement sexuel à risque (bien se protéger, bien connaître le/la partenaire...).
- Se reposer correctement et éviter toute situation de stress prolongé.

INSTABLE

Petits soucis de santé ou léger stress récurrent du volontaire
Pas de risque d'épidémie particulier, mais maladies infectieuses (paludisme...) assez présentes

- Être vigilant sur son état de santé.
- Faire très attention à la nourriture consommée (notamment les produits frais) et à l'eau (potable).
- Se protéger de manière extrêmement rigoureuse contre les moustiques (moustiquaire, vêtements longs le soir, sprays, cachets anti-palu...).
- Conserver en lieu sûr les médicaments utiles (trousse de secours sur le lieu de travail, trousse pharmacie dans son hébergement), consulter un médecin et bien suivre ses recommandations.
- Éviter la déshydratation et se protéger du soleil.
- Assurer sa bonne hygiène (se laver les mains très régulièrement), celle de son hébergement (toilettes, cuisine...) et de son lieu de travail.
- Se reposer correctement et éviter toute situation de stress prolongé (échanges avec son entourage sur place, son tuteur et son chargé de projet à l'ADICE si besoin).

TENDU

Soucis de santé et/ou stress prolongé ou récurrent du volontaire

- Consulter un médecin immédiatement.
- Faire très attention à la nourriture consommée (notamment les produits frais) et à l'eau (potable).

TENDU

Risque d'épidémie et maladies infectieuses (paludisme) présentes

- Se protéger de manière extrêmement rigoureuse contre les moustiques (moustiquaire, vêtements longs le soir, sprays, cachets anti-palu...).
- Éviter la déshydratation et se protéger du soleil.
- Assurer sa bonne hygiène (se laver les mains très régulièrement), celle de son hébergement (toilettes, cuisine...) et de son lieu de travail.
- Se reposer et éviter toute situation de stress (échanges très réguliers avec son entourage sur place, son tuteur et son chargé de projet à l'ADICE).
- Suivre les recommandations de sécurité de son tuteur et/ou de l'ADICE (l'ADICE ayant toujours la décision finale).
- Se renseigner sur les zones à risque d'épidémie et n'y effectuer aucun déplacement.

GRAVE

Soucis de santé graves et/ou stress dépassé du volontaire

Épidémie et maladies infectieuses (paludisme...) présentes

- Informer directement son tuteur (et si possible le chargé de projet de l'ADICE) et se rendre immédiatement aux urgences de l'hôpital le plus proche.
- Faire très attention à la nourriture consommée (notamment les produits frais) et à l'eau (potable).
- Se protéger de manière extrêmement rigoureuse contre les moustiques ; (moustiquaire, vêtements longs, sprays, cachets anti-palu, hibernation dans un lieu protégé...).
- Conserver en lieu sûr les médicaments utiles (trousse de secours sur le lieu de travail, trousse pharmacie dans son hébergement), consulter un médecin et bien suivre ses recommandations (prise de médicaments).
- Éviter la déshydratation et se protéger du soleil.
- Assurer sa bonne hygiène (se laver les mains très régulièrement), celle de son hébergement (toilettes, cuisine...) et de son lieu de travail
- Se reposer et éviter toute situation de stress (échanges très réguliers avec son entourage sur place, son tuteur et son chargé de projet à l'ADICE, mise en contact avec un psychologue si nécessaire).
- Garder son calme et agir de manière réfléchie (ne pas agir sur un coup de tête).
- Ne pas prendre de décision seul, le participant doit impérativement suivre les consignes de sécurité de son tuteur, de l'ADICE et/ou de l'Ambassade (l'ADICE ayant toujours la décision finale).
- Rester dans des lieux sûrs, éloignés des zones d'épidémies et ne procéder à l'évacuation que quand cela aura été décidé par le tuteur, l'ADICE et/ou l'Ambassade.

Situation environnementale

STABLE

Pas de risques particuliers de catastrophes naturelles (pas d'inondations, tremblements de terre, cyclones récents...)

- Réaliser des points de suivi au minimum une fois par mois avec le chargé de projet de l'ADICE (échanges sur les conditions climatiques, situation environnementale...).
- S'informer sur les risques de catastrophes naturelles, les niveaux d'alerte et les procédures d'évacuation (lieux où se réfugier...).
- Réaliser ses activités en suivant des horaires normaux, sur les lieux d'activités habituels (lieux d'intervention et déplacements à voir avec son tuteur au sein de la structure d'accueil).
- Informer son tuteur si les déplacements et activités sont envisagés les soirs et week-ends (rester vigilant quant aux lieux et routes fréquentés).
- Vérifier les conditions du lieu d'hébergement et de travail pour s'assurer de la bonne tenue des infrastructures.
- S'assurer de ne pas être trop proche de cours d'eau (en zone inondable) et vérifier que le logement se situe bien en hauteur.

INSTABLE

Quelques risques de catastrophes naturelles (cas d'inondations, tremblements de terre, cyclones assez récents ...)

Quelques rumeurs vis-à-vis de potentielles catastrophes naturelles

- S'informer très régulièrement sur les risques de catastrophes naturelles, les niveaux d'alerte et les procédures d'évacuation (lieux où se réfugier, contact de l'Ambassade...).
- S'informer auprès de son tuteur au sein de la structure d'accueil quant aux horaires, activités/interventions qui peuvent potentiellement être modifiés, si nécessaire (lieux et horaires d'intervention et déplacements).
- Limiter les sorties les soirs et week-ends et les effectuer seulement à proximité du lieu de résidence et de jour. Informer systématiquement le tuteur si déplacements (vigilance accrue quant aux lieux et routes fréquentés).
- Vérifier régulièrement les conditions du lieu d'hébergement et de travail pour s'assurer de la bonne tenue des infrastructures.
- S'assurer de ne pas être trop proche de cours d'eau (en zone inondable) et vérifier que le logement se situe bien en hauteur.
- Écouter et suivre toutes les indications et recommandations de la part des personnes sur place (tuteur, responsable de la structure d'accueil, ADICE) en cas d'augmentation du niveau d'alerte.

TENDU

Risques avérés de catastrophes naturelles (cas d'inondations, tremblements de terre, cyclones récents...)

Nombreuses rumeurs vis-à-vis de catastrophes naturelles à venir

Début de conditions climatiques et environnementales inquiétantes (grandes crues, pluies violentes et très régulières, vents forts, petites secousses...)

Niveau d'alerte élevé

- Réaliser des points de suivi quotidien avec le tuteur dans l'organisation d'accueil.
- Réaliser des points de suivi au minimum deux fois par semaine avec le chargé de projet de l'ADIC.
- S'informer quotidiennement auprès des autres organisations humanitaires, de l'Ambassade de référence et de la délégation européenne des risques de catastrophes naturelles.
- S'informer quotidiennement sur les risques de catastrophes naturelles, les niveaux d'alerte et les procédures d'évacuation (lieux où se réfugier, contact de l'Ambassade...).
- Conserver sur soi tous les numéros et contacts utiles (tuteur, médecins, Ambassade de référence...).
- Toujours conserver sur soi ses documents d'identité (passeport...) et laisser des copies en lieu sûr.
- Voir avec son tuteur au sein de la structure d'accueil si les activités/interventions sont modifiées ou annulées (lieux et horaires d'intervention et déplacements modifiés.)
- Ne pas sortir les soirs et week-ends (couvre-feu ; hibernation).
- Vérifier quotidiennement les conditions du lieu d'hébergement et de travail pour s'assurer de la bonne tenue des infrastructures ; Rester dans un lieu protégé et sécurisé qui se situe bien en hauteur.
- Suivre impérativement les recommandations de sécurité de son tuteur et/ou de l'ADICE (l'ADICE ayant toujours la décision finale).
- Ne faire aucun déplacement sauf si cela est indispensable (toujours accompagné).

GRAVE

Cas de catastrophes naturelles (cas d'inondations, tremblements de terre, cyclones récents...)

Début de conditions climatiques et environnementales très inquiétantes (grandes crues, pluies violentes et très régulières, vents forts, petites secousses...)

Niveau d'alerte maximal

- Réaliser des points de suivi permanent avec le tuteur dans l'organisation d'accueil (échanges sur la situation environnementale...).
- Réaliser des points de suivi permanent avec le chargé de projet de l'ADICE (échanges sur la situation environnementale...).
- S'informer de manière permanente auprès des autres organisations humanitaires, de l'Ambassade de référence et de la délégation européenne des risques de catastrophe naturelle (lieux où se réfugier, contact de l'Ambassade...).
- Conserver sur soi tous les numéros et contacts utiles (tuteur, médecins, Ambassade de référence...).

GRAVE

- Toujours conserver sur soi ses documents d'identité (passeport...) et laisser des copies en lieu sûr.
- Ne réaliser aucune activité/intervention (pour hibernation avant évacuation).
- Ne pas sortir de son lieu de travail/hébergement (couvre-feu, hibernation avant évacuation).
- Vérifier avec le tuteur plusieurs fois par jour les conditions du lieu d'hébergement et de travail pour s'assurer de la bonne tenue des infrastructures.
- Rester dans un lieu protégé et sécurisé qui se situe bien en hauteur.
- Avoir un comportement irréprochable, garder son calme et agir de manière réfléchie (ne pas agir sur un coup de tête).
- Ne prendre aucune décision seul, suivre impérativement les consignes de sécurité de son tuteur, de l'ADICE et de l'Ambassade.
- Ne réaliser aucun déplacement et ne procéder à l'évacuation que quand cela aura été décidé par le tuteur, l'ADICE et/ou par l'Ambassade.



Rapport incident sécurité

Date

Heure

Lieu

Incident

Type

- Accident/blessure
- Agression/tentative d'agression
- Accident de voiture
- Attaque, tirs, kidnapping
- Autre :

Cible

- Biens
- Véhicule
- Participant
- Personnel de la structure locale
- Autre :

Détails de l'incident

Actions menées et recommandations

Rapport

Écrit par :

Nom

Fonction

Date : / /



ADICE

42, rue Charles Quint
59100 Roubaix, FRANCE

T (+33) 03 20 11 22 68
adice@adice.asso.fr

adice.asso.fr

